

SAS J. GRENOUILLET
34, rue Raynouard
75016 - PARIS

Philippe GUILlard
107, boulevard Raspail
75006 - PARIS

MASTRAD

Société Anonyme
Au capital 641.054,97 Euros

32, rue de Cambrai
75019 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

COMMISSARIAT AUX COMPTES

de

l'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

ANNEXES

Le 29 octobre 2025

MASTRAD S.A.

Société Anonyme
Au capital de 641.054,97 Euros

32, rue de CAMBRAI
75019 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025

Aux Actionnaires,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MASTRAD SA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés sous les chapitres 5-1 « Faits marquants de l'exercice » et plus particulièrement le 5.3 « Continuité d'exploitation - Risque de liquidité », 9.11 « Emprunts et dettes financières » et 10.3 « événements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Règles et principes comptables

L'annexe aux comptes consolidés expose dans la note « 6.3 Méthodes et règles d'évaluation » les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation,

entre autres, des immobilisations incorporelles et financières ainsi que les stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société en matière de consolidation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans la note « 6.3 Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe aux comptes consolidés concernant la détermination des amortissements sur les immobilisations incorporelles, l'appréciation des immobilisations financières et les provisions sur stocks et sur créances, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et nous nous sommes assurés que la note « 6.3 Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe concernant la détermination des amortissements sur les immobilisations incorporelles, l'appréciation des immobilisations financières et les provisions sur stocks et sur créances fournit une information appropriée.

- Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4 - Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6 - Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes consolidés ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris,
Le 29 octobre 2025



Vincent HAMOU
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris

Philippe GUILLARD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris

ANNEXES

SOMMAIRE

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en milliers d'euros.

1	BILAN CONSOLIDE	5
2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	6
3	TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE.....	7
4	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	8
5	INFORMATIONS GENERALES	9
5.1	<i>FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE</i>	9
5.2	<i>TRANSITION CLIMATIQUE</i>	10
5.3	<i>CONTINUITÉ D'EXPLOITATION – RISQUE DE LIQUIDITÉ.....</i>	10
6	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	11
6.1	<i>BASE DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS.....</i>	11
6.2	<i>MODALITÉS DE CONSOLIDATION.....</i>	11
6.2.1	<i>METHODES DE CONSOLIDATION</i>	11
6.2.2	<i>CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES</i>	12
6.2.3	<i>ECARTS D'ACQUISITION</i>	13
6.2.4	<i>DATES DE CLOTURE DES EXERCICES DES SOCIETES CONSOLIDÉES</i>	13
6.3	<i>MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION.....</i>	14
6.3.1	<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>	14
6.3.2	<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	14
6.3.3	<i>CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT</i>	15
6.3.4	<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....</i>	15
6.3.5	<i>STOCKS ET TRAVAUX EN-COURS</i>	15
6.3.6	<i>CREANCES ET DETTES</i>	16
6.3.7	<i>TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....</i>	16
6.3.8	<i>IMPOTS SUR LES BENEFICES</i>	16

6.3.9	PROVISIONS	16
6.3.10	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILEES	17
6.3.11	DISTINCTION ENTRE RESULTAT EXCEPTIONNEL ET RESULTAT D'EXPLOITATION APRES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES ECARTS D'ACQUISITION	17
6.3.12	RESULTAT PAR ACTION.....	17
7	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	18
7.1	ACTIVITÉ	18
7.2	ORGANIGRAMME AU 30 JUIN 2025.....	18
7.3	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	18
8	COMPARABILITE DES COMPTES.....	19
8.1	CHANGEMENTS COMPTABLES	19
8.1.1	CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE	19
8.1.2	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS	19
8.2	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	19
9	EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS	20
9.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20
9.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21
9.3	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES.....	21
9.4	STOCKS ET EN-COURS	22
9.5	VENTILATION DES CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE	22
9.6	AUTRES CRÉANCES.....	23
9.7	TRÉSORERIE.....	23
9.8	CAPITAUX PROPRES	23
9.8.1	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	23
9.9	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES.....	24
9.10	IMPÔTS DIFFÉRÉS	24
9.11	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	24
9.11.1	NATURE ET ECHEANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	24
9.11.2	VENTILATION PAR PRINCIPALES DEVISES	25
9.11.3	VENTILATION PAR NATURE DE TAUX	25
9.11.4	DETTES COUVERTES PAR DES SURETÉS RÉELLES	25

9.12	<i>AUTRES PASSIFS À COURT TERME</i>	25
9.13	<i>ENGAGEMENTS HORS-BILAN</i>	25
9.13.1	ENGAGEMENTS DONNES.....	25
9.13.2	ENGAGEMENTS REÇUS.....	25
9.14	<i>CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</i>	26
9.15	<i>ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES</i>	26
9.16	<i>CHARGES DE PERSONNEL</i>	27
9.17	<i>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</i>	27
9.18	<i>RÉSULTAT FINANCIER</i>	28
9.19	<i>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</i>	28
9.20	<i>IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</i>	29
9.20.1	ANALYSE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIETES	29
9.20.2	PREUVE D'IMPÔT.....	29
9.21	<i>EFFECTIF</i>	30
10	<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	31
10.1	<i>IMMOBILISATIONS</i>	31
10.1.1	VENTILATION DES IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE	31
10.1.2	VENTILATION DES IMMOBILISATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE.....	31
10.2	<i>CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	31
10.2.1	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE	31
10.2.2	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	32
10.3	<i>EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</i>	32
10.4	<i>DIRIGEANTS</i>	32
10.5	<i>INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES</i>	32
10.6	<i>ENTITÉS AD HOC</i>	33
10.7	<i>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</i>	34

1 Bilan consolidé

Actif (en K€)	notes	30/06/2025	30/06/2024
Immobilisations incorporelles	9.1	791	604
Immobilisations corporelles	9.2	1 196	1 492
Immobilisations financières	9.3	354	316
Actif immobilisé		2 341	2 412
Stocks et en-cours	9.4	143	239
Clients et comptes rattachés	9.5	298	676
Autres créances et comptes de régularisation	9.6	627	918
Banques	9.7	72	280
VMP. billets tréso. - Disponibilités	9.7	-	139
Actif circulant		1 140	2 252
Total Actif		3 481	4 664
Passif (en K€)	notes	30/06/2025	30/06/2024
Capital	9.8	412	1 649
Primes		2 284	2 241
Réserves - part du groupe		(638)	(907)
Résultat - part du groupe		(1 579)	(795)
Capitaux propres - part du groupe		480	2 188
Capitaux propres - intérêts minoritaires		-	-
Total Capitaux Propres		480	2 188
Provisions	9.9	127	10
Emprunts et dettes financières	9.11	1 413	1 288
Fournisseurs et comptes rattachés	9.12	924	850
Autres dettes et comptes de régularisation	9.12	538	327
Dettes		2 875	2 466
Total Passif		3 481	4 664

2 Compte de résultat consolidé

Compte de résultat par nature (en K€)	notes	30/06/2025	30/06/2024
Chiffre d'affaires	9.14	489	1 864
Autres produits d'exploitation	9.14	340	383
Achats consommés et charges externes	9.15	(1 417)	(2 013)
Charges de personnel	9.16	(535)	(632)
Impôts et taxes		(23)	(28)
Autres charges d'exploitation		(3)	(167)
Dotations nettes sur amortissements et aux provisions	9.17	(442)	(379)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(1 590)	(972)
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(1 590)	(972)
Charges et produits financiers	9.18	(63)	64
Charges et produits exceptionnels	9.19	(0)	55
Impôts sur les bénéfices	9.20	75	58
Résultat net des entreprises intégrées		(1 579)	(795)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 579)	(795)
Résultat net - Part du groupe		(1 579)	(795)
Résultat net - Part des minoritaires			

3 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (en K€)	30/06/2025	30/06/2024
Résultat net	(1 579)	(795)
Plus ou moins value de cession	-	(10)
Dotations nettes opérationnelles hors dépréciation actif circulant	482	454
Dotations nettes financières	115	1
Impôts différés	0	-
Intérêts courus	60	48
Capacité d'autofinancement avant intérêts et avant impôts	(922)	(302)
	-	-
Variation du BFR	928	1 116
Besoin en fonds de roulement, intérêts nets, impôts versés	928	1 116
	-	-
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	6	814
	-	-
Investissements corporels et incorporels	(372)	(520)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	10
Variation des actifs financiers	(41)	72
Flux nets de trésorerie générés par l'investissement	(413)	(438)
	-	-
Remboursements d'emprunts	-	(85)
Flux nets de trésorerie générés par le financement	-	(85)
	-	-
Variation de trésorerie nette	(407)	291
	-	-
Trésorerie d'ouverture	410	118
Incidence variation taux de change	(5)	1
Variation de trésorerie	(407)	291
Trésorerie de clôture	(2)	410

La trésorerie nette se décompose comme suit:

Trésorerie nette (en K€)	30/06/2025	30/06/2024
Disponibilités	72	280
Autres disponibilités (VMP)	-	139
Total trésorerie active	72	419
Concours bancaires	(74)	(9)
Total trésorerie passive	(74)	(9)
Total trésorerie nette	(2)	410

4 Variation des capitaux propres – part du groupe

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 30/06/2023	1 649	1 782	1 862	(1 424)	(785)	3 084
Affectation du résultat 30/06/2023			(1 424)	1 424		
Résultat 30/06/2024				(795)		(795)
Reclassement		459	(459)			
Investissement net			(2)			(2)
Ecarts de conversion					(98)	(98)
Situation à la clôture 30/06/2024	1 649	2 241	(24)	(795)	(883)	2 188
Situation à la clôture 30/06/2024	1 649	2 241	(24)	(795)	(883)	2 188
Affectation du résultat 30/06/2024			(795)	795		
Résultat 30/06/2024				(1 579)		(1 579)
Reclassement		42	(42)			
Réduction de capital			1 236			
Investissement net		(1 236)		(764)		(764)
Ecarts de conversion					634	634
Situation à la clôture 30/06/2025	413	2 284	(388)	(1 579)	(249)	480

5 Informations générales

5.1 Faits marquants de l'exercice

Evènements majeurs et activité

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, Mastrad a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de recentrage sur ses activités à plus forte valeur ajoutée, en particulier autour de la gamme de thermomètres connectés commercialisés sous la marque ORKA.

Le premier semestre, clos le 31 décembre 2024, a été marqué par la commercialisation du produit phare Meat°it 3 à l'occasion des fêtes de fin d'année. Plusieurs campagnes promotionnelles ont été menées en ligne, sur le site e-commerce de la marque ainsi que sur Amazon, autour des temps forts commerciaux (Thanksgiving, Black Friday, Noël). Ces opérations ont permis de soutenir les ventes malgré un contexte concurrentiel de plus en plus intense sur le marché des sondes connectées. Le produit, lancé il y a plusieurs années, reste apprécié pour sa fiabilité mais subit désormais la pression d'innovations technologiques proposées par de nouveaux entrants.

Le contrat de licence avec M&Co a poursuivi sa dynamique positive, notamment grâce à une opération commerciale avec Intermarché et une bonne tenue des ventes des produits historiques en France.

L'un des événements majeurs de l'exercice a été la campagne de précommande du nouveau thermomètre connecté 4-en-1 Temp°it, lancée sur Kickstarter fin 2024. Malgré un contexte de marché peu favorable, la campagne a rencontré un fort engouement, atteignant 240 % de son objectif initial.

Une seconde campagne de financement participatif a été lancée au printemps 2025 sur Indiegogo, permettant de prolonger la dynamique autour du projet, même si les résultats ont été plus limités que prévu. Les deux opérations, combinées aux précommandes enregistrées lors du salon BBQ Expo à Paris, ont néanmoins permis de poursuivre les développements du produit.

Durant cette phase de mise au point, l'équipe de R&D a été confrontée à plusieurs défis techniques, notamment liés à l'intégration simultanée de quatre sondes de température sans fil sur un même dispositif. Ces ajustements ont conduit à décaler la date de livraison, désormais prévue pour le printemps 2026. Malgré ce report, Temp°it continue de susciter un intérêt fort dans la distribution spécialisée et auprès des consommateurs avertis. Présenté lors des salons Ambiente (Francfort, février 2025), The Inspired Home Show (Chicago, mars 2025) et Spoga+Gafa (Cologne, juin 2025), le produit a été salué pour son design et ses fonctionnalités avancées, confirmant son potentiel à moyen terme.

Dans le cadre de sa stratégie de partenariats industriels, Mastrad a également engagé des discussions avec trois industriels internationaux en vue de co-développements autour de ses technologies de mesure connectée. L'un de ces projets a déjà donné lieu à la réalisation de premiers prototypes fonctionnels, ouvrant la voie à de possibles accords de collaboration à moyen terme.

Sur le plan juridique et financier, Mastrand est sortie officiellement de la procédure de sauvegarde au début de l'année 2025, avec l'adoption du plan de sauvegarde validée le 25 mars 2025 par le Tribunal. Ce plan, d'une durée de huit ans, prévoit un premier remboursement en mars 2026. M. Mathieu Lion s'étant engagé à verser 200 000 € en compte courant.

Par ailleurs, l'exercice a été marqué par des incertitudes liées à l'évolution des droits de douane entre la Chine et les États-Unis, marchés clés pour le groupe. Ces tensions commerciales ont entraîné une hausse des coûts logistiques et un risque accru sur la rentabilité des exportations.

Afin de sécuriser ses approvisionnements et de limiter sa dépendance à un seul pays de production, Mastrand a validé de nouveaux circuits d'approvisionnement alternatifs, susceptibles d'être activés en cas d'évolution défavorable des conditions douanières.

Malgré un environnement de marché difficile, un calendrier de développement allongé et un contexte géopolitique incertain, Mastrand conserve une trajectoire d'innovation et de redressement. Le groupe continue de rationaliser ses activités, de renforcer ses fondamentaux opérationnels et d'adapter ses gammes de produits afin de préparer la relance commerciale de Temp°it et d'assurer la pérennité de la société dans un contexte concurrentiel exigeant.

5.2 Transition climatique

Face à l'urgence climatique marquée par la pollution et la disparition progressive d'espèces et de ressources, aux évolutions réglementaires en matière d'environnement qui concernent de plus en plus de sociétés, au changement du regard des consommateurs, aux engagements éthiques et éco-responsables de plus en plus nombreux de la part des fabricants, le Groupe a engagé une réflexion et n'identifie pas de risques climatiques susceptibles d'impacter significativement la valeur comptable de ses actifs.

5.3 Continuité d'exploitation – Risque de liquidité

Compte tenu de la trésorerie disponible au 30 juin 2025, des anticipations relatives à l'activité au cours des prochains mois et du plan de sauvegarde validé par le tribunal en date du 25 mars 2025, les comptes présentés ont été arrêtés suivant le principe de continuité d'exploitation. Toutefois, si ces éléments devaient être moins favorables qu'envisagés, le groupe pourrait avoir à faire face à un risque de liquidité et à une possible remise en cause du principe de continuité d'exploitation.

6 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

6.1 Base de préparation des comptes consolidés

Les comptes du Groupe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, et respectent les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous. Sauf indication contraire mentionnée, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

6.2 Modalités de consolidation

6.2.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- Les opérations et les soldes intragroupes significatifs sont éliminés.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 7.3

6.2.2 Conversion des opérations en devises

En application du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés, les écarts de conversion latents (actifs et passifs) sont conservés au bilan et respectivement comptabilisés en « Autres créances et comptes de régularisation » et en « Autres dettes et comptes de régularisation ».

6.2.2.1 Monnaie de fonctionnement et monnaie de présentation des comptes

Les éléments inclus dans les comptes de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses flux de trésorerie (« la monnaie de fonctionnement »). Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie de fonctionnement et monnaie de présentation du Groupe.

6.2.2.2 Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au cours de clôture.

Les différences de conversion en résultant sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert. Les écarts de conversion résultant de la conversion des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture. Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture.

En revanche, les écarts issus de la conversion des dettes et créances faisant partie intégrante de l'investissement net à l'étranger ou pris en couverture de l'investissement net à l'étranger sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Depuis l'exercice clos au 30/06/2011, les écarts de change sur la créance de Mastrand Inc. chez Mastrand SA n'ont pas été comptabilisés en résultat financier mais ont été retraités pour être portés en capitaux propres.

En effet, les besoins structurels de la filiale américaine ont conduit à modifier l'appréciation relative à cette créance et à la considérer comme un investissement net dans une filiale étrangère, dans la mesure où son règlement ne peut être planifié et n'est pas susceptible d'intervenir dans un avenir proche.

6.2.2.3 Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes des entités du Groupe, dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyen (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- Et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

6.2.3 Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée évaluée de la même manière que l'écart d'acquisition positif.

6.2.4 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 juin d'une durée de 12 mois.

6.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe Mastrand sont les suivants :

6.3.1 Immobilisations incorporelles

- Frais de recherche et développement :

En application du règlement ANC 2020-01, les coûts de développement sont dorénavant systématiquement enregistrés à l'actif, si les conditions sont effectivement réunies. Cette nouveauté est sans incidence sur les comptes du Groupe.

Les coûts de développement sont immobilisés, lorsqu'ils répondent aux conditions d'activation, faisabilité technique, intention d'achever, capacité à vendre et probabilité de générer des avantages économiques futurs. Il s'agit principalement de dessins et modèles de nouveaux produits.

- Les autres immobilisations incorporelles :

Elles représentent la valeur d'acquisition de brevets et de logiciels.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logiciels et licences	Linéaire	3 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	1 à 3 ans

6.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie de chaque immobilisation, à l'exception de certains matériels informatiques amortis selon le mode dégressif.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée
Installations techniques, matériel, agencements et aménagements divers	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel publicité	1 à 3 ans
Véhicule de tourisme	5 ans

6.3.3 Contrats de location-financement

En application du règlement ANC 2020-01, les biens financés par un contrat de crédit-bail tel que défini par le Code monétaire et financier ou un contrat de location qui répond à la définition d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail sont désormais obligatoirement comptabilisés dans les immobilisations, avec inscription en contrepartie d'une dette financière.

Un bien entre dans la catégorie des crédits-baux et contrats assimilés si le contrat de location remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
- La durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.

La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

6.3.4 Immobilisations financières

Elles sont constituées essentiellement par des dépôts et cautionnements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

6.3.5 Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (constitués des frais de transports jusqu'à l'entrée à l'entrepôt et des frais de douane) à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation peut être constatée sur les produits défectueux de second choix ou à rotation lente.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

6.3.6 Crédits et dettes

En application du règlement ANC 2020-01, les impôts différés actifs sont systématiquement présentés en « Autres crédits et comptes de régularisation ».

Les impôts différés passifs sont présentés en « Autres dettes et comptes de régularisation ».

Les crédits et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des crédits est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

6.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Elles regroupent les valeurs mobilières de placement ainsi que les disponibilités en banque du groupe. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

6.3.8 Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions ANC n°2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de reports déficitaires dont la récupération est probable.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

6.3.9 Provisions

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments, s'ils sont constatés, sont principalement relatifs à des litiges ponctuels ou des impôts différés. Il n'y a pas lieu de constater de provisions à caractère récurrent, telles que des garanties données aux clients.

6.3.10 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le montant des engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel ainsi que les charges sociales y afférent ont été évalués selon la « méthode prospective ».

Une provision pour indemnité de départ à la retraite est calculée et comptabilisée en consolidation pour la seule société Mastrad SA.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour déterminer le montant des provisions :

	30/06/2025	30/06/2024
MASTRAD SA		
Convention(s) collective(s) :	Commerce de gros - Cadres - Ouvriers Employés	Commerce de gros - Cadres - Ouvriers Employés
Taux d'actualisation :	3,70%	3,61%
Taux de turnover :	10%	10%
Taux d'augmentation de salaire :	3%	3%
Âge de départ à la retraite :	67 ans	67 ans
Taux de charges sociales :	46,00%	46,00%

6.3.11 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition

Le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des évènements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

6.3.12 Résultat par action

La mention des « Résultats par action » (dilué et non dilué) étant optionnelle, le Groupe n'a pas retenu cette option, estimant cette information insuffisamment pertinente.

7 Périmètre de consolidation

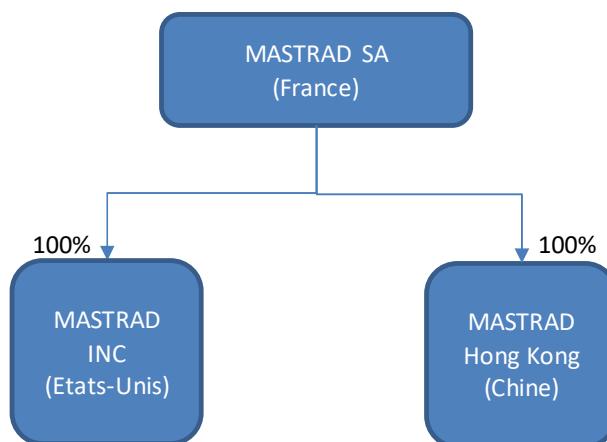
7.1 Activité

L'activité du groupe s'articule autour des axes principaux suivants :

- La conception et la distribution d'accessoires culinaires, principalement IoT
- La vente de détail d'accessoires culinaires, principalement IoT

Ces secteurs d'activité ont été retenus dans le cadre de l'activité sectorielle présentée en 10 - Autres informations.

7.2 Organigramme au 30 Juin 2025



7.3 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège social	Méthode de consolidation 30/06/2024	Méthode de consolidation 30/06/2025	% d'intérêts consolidés 30/06/2024	% d'intérêts consolidés 30/06/2025	% de contrôle consolidé 30/06/2024	% de contrôle consolidé 30/06/2025
Mastrand SA	B 394 349 773	32 rue de Cambrai 75019 Paris - FRANCE	Société mère	Société mère	100%	100%	100%	100%
Mastrand Inc	C 2902839	7461 Beverly BLD - Suite 301 Los Angeles, CA 90036 - USA	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Mastrand HK	36366830-000-01-08-06	16 F HOI KIU commercial building - 158 Connaught Road central - Sheung Wan - HONG KONG	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

8 Comparabilité des comptes

8.1 *Changements comptables*

8.1.1 Changement de méthode comptable

Aucun changement comptable ne mérite d'être signalé.

8.1.2 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des comptes conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les immobilisations corporelles, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

8.2 *Variations de périmètre*

Néant.

9 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

(L'ensemble des données de ces tableaux est exprimé en K€.)

9.1 *Immobilisations incorporelles*

Immobilisations incorporelles (en K€)	30/06/2024	Augmentation	Dotations	Change	30/06/2025
Frais de recherche et développement (1)	441	-	-	-	441
Marques, brevets et droits similaires	730	8	-	-	738
Autres immobilisations incorporelles	19	-	-	(2)	17
Avances et acomptes versés	394	285	-	-	679
Total valeurs brutes	1 583	293	-	(2)	1 875
Frais de recherche et développement	(440)	-	(1)	-	(440)
Marques, brevets et droits similaires	(521)	-	(105)	-	(626)
Autres immobilisations incorporelles	(19)	-	-	2	(17)
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-
Total amortissements et dépréciations	(980)	-	(106)	2	(1 084)
Frais de recherche et développement	1	-	(1)	-	0
Marques, brevets et droits similaires	209	8	(105)	-	112
Avances et acomptes versés	394	285	-	-	679
Total immobilisations incorporelles	604	293	(106)	-	791

(1) Voir note 6.3.1.

9.2 *Immobilisations corporelles*

Immobilisations corporelles (en K€)	30/06/2024	Augmentation	Dotations	Change	Reclassement	30/06/2025
Terrains et agencements						
Install.tech. Matériels et outillages	4 574	79		24		4 677
Autres immobilisations corporelles	440		(23)			417
Avances et acomptes	350	-	-	-	(24)	326
Total valeurs brutes	5 364	79	-	(23)	-	5 420
Terrains et agencements						
Install.tech. Matériels et outillages	(3 485)		(367)			(3 852)
Autres immobilisations corporelles	(386)		(8)	23		(372)
Avances et acomptes	-	-	-	-		-
Total amortissements et dépréciations	(3 871)	-	(375)	23	-	(4 223)
Terrains et agencements						
Install.tech. Matériels et outillages	1 089	79	(367)	24		825
Autres immobilisations corporelles	54		(8)	(0)		45
Avances et acomptes	350	-	-	-	(24)	326
Total immobilisations corporelles	1 492	79	(375)	(0)	-	1 196

9.3 *Immobilisations financières*

Immobilisations financières (en K€)	30/06/2024	Augmentation	Diminution	Change	30/06/2025
Autres immobilisations financières					
Autres immobilisations financières	316	68	(27)	(3)	354
Total valeurs brutes	316	68	(27)	(3)	354
Autres immobilisations financières					
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Total amortissements et dépréciations	(0)	-	-	-	(0)
Autres immobilisations financières	316	68	(27)	(3)	354
Total immobilisations financières	316	68	(27)	(3)	354

Les autres immobilisations financières concernant essentiellement des dépôts de garantie.

9.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Stocks (en K€)	30/06/2024	30/06/2025
Marchandises	286	152
Total valeur brute	286	152
Marchandises	(47)	(9)
Total amortissement et dépréciations	(47)	(9)
Marchandises	239	143
Total stocks	239	143

9.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Créances (en K€)	30/06/2024	30/06/2025	< 1 an
Clients et comptes rattachés	680	298	298
Total valeur brute	680	298	298
			-
Clients et comptes rattachés	(4)	-	-
Total amortissement et dépréciations	(4)	-	-
			-
Clients et comptes rattachés	676	298	298
			-
Total clients et comptes rattachés	676	298	298

9.6 Autres créances

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Créances (en K€)	30/06/2024	30/06/2025	< 1 an
Avances et acomptes versés	172	174	174
Etat - TVA et autres créances fiscales	384	188	188
Ecarts de conversion Actif	5	0	0
Charges constatées d'avance	358	264	264
Total autres créances	918	627	627

9.7 Trésorerie

La trésorerie se décompose comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en K€)	30/06/2024	30/06/2025
Disponibilités	280	72
VMP. billets tréso. - Disponibilités	139	-
Total valeurs brutes	419	72
Disponibilités	-	-
VMP. billets tréso. - Disponibilités	-	-
Total dépréciations	-	-
Disponibilités	280	72
VMP. billets tréso. - Disponibilités	139	-
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	419	72

9.8 Capitaux propres

9.8.1 Composition du capital social

Au 30 juin 2025, le capital social se compose de 82 427 924 actions d'une valeur nominale de 0,005 euro chacune.

9.9 Provisions pour Risques & Charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

Provisions (en K€)	30/06/2024	Dotations	Reprises	Reclassement	30/06/2025
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	5	2	-	-	7
Provision pour perte de change	5	482	(5)	(482)	0
Provisions pour litiges	-	120	-	-	120
Total provisions	10	603	(5)	(482)	127

9.10 Impôts différés

Compte tenu des perspectives futures, le groupe limite ses impôts différés depuis le 30 juin 2017. Ainsi, au 30 juin 2025, aucune incidence sur les comptes consolidés n'est constatée.

9.11 Emprunts et dettes financières

9.11.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Dettes financières (en K€)	30/06/2024	30/06/2025	Echéance à moins d'un an	Echéance entre 1 et 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Emprunts obligataires	853	913	-	913	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	418	418	172	246	-
Dépôts et cautionnements reçus	9	9		9	-
Concours bancaires courants	9	74	74	-	-
Total dettes financières	1 288	1 413	246	1 167	-

Ainsi, au 30 juin 2025, seuls subsistent les deux emprunts obligataires convertibles suivants :

- OCA 2022 émis le 24 mai 2022 d'un montant nominal de 500 000€ souscrit pour une durée de 18 mois. Cet emprunt est rémunéré au taux annuel de 8% auquel s'ajoutera à l'échéance à défaut de conversion en actions, une prime de non-conversion de 4%. Cet emprunt est convertible à tout moment sur la base d'un cours par action de 0,2 € durant les 6 mois suivant l'émission de l'emprunt, puis de 0,167 €
- OCABSA 2024 émis le 20 novembre 2019 pour un montant nominal de 416 872€ dont une partie, soit 156 282 €, a été utilisée par son porteur pour souscrire par compensation de créances à une augmentation de capital intervenue en janvier 2023. Cet emprunt d'une durée de 5 ans, est rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 6% et une prime de non-conversion de 4% en cas de non conversion à l'échéance.

Ces deux emprunts sont échus, la prime de non conversion est provisionnée. Ces emprunts sont inclus dans le plan de sauvegarde et seront remboursés à partir de mars 2026.

9.11.2 Ventilation par principales devises

Tous les emprunts et dettes financières sont souscrits en euros.

9.11.3 Ventilation par nature de taux

Tous les emprunts et dettes financières sont souscrits à taux fixe.

9.11.4 Dettes couvertes par des sûretés réelles

Néant.

9.12 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme de décomposent comme suit :

Autres passifs (en K€)	30/06/2024	30/06/2025	Echéance à moins d'un an	Echéance entre 1 et 5 ans	Échéance supérieure à 5
Fournisseurs	850	924	924	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	5	5	-	-
Dettes sociales	121	93	93	-	-
Dettes fiscales (hors impôt exigible)	46	38	38	-	-
Compte courant créditeurs	6	256	256	-	-
Créditeurs divers	56	4	4	-	-
Ecarts de conversion Passif	98	101	101	-	-
Produits constates d'avance	-	40	40	-	-
Impôts différés passifs	-	0	0	-	-
Total autres passifs	1 177	1 461	1 461		

9.13 Engagements hors-bilan

9.13.1 Engagements donnés

Au 30 Juin 2025, les engagements en matière de location simple et de location financement n'ayant pas fait l'objet d'un retraitement (non significatif) représentent un montant de 2 K€ chez Mastrand SA.

9.13.2 Engagements reçus

Néant.

9.14 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation (en K€)	30/06/2024	30/06/2025
Ventes de marchandises	1 864	526
Ventes de produits		
Chiffre d'affaires	1 864	489
Production immobilisée	296	295
Subventions d'exploitation	3	8
Autres produits (hors reprises amortissements/prov.)	84	37
Transferts de charges exploitation	-	-
Autres produits d'exploitation	383	340
Total chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	2 247	829

9.15 Achats consommés et charges externes

Consommations et charges externes (en K€)	30/06/2024	30/06/2025
Achats de marchandises	(907)	(164)
Achats non stockés	(9)	(9)
Variation stocks de marchandise	105	(83)
Achats consommés	(811)	(256)
Personnel extérieur à l'entreprise et sous-traitance	(352)	(306)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(264)	(239)
Locations et charges locatives	(179)	(129)
Frais de déplacement	(75)	(61)
Entretien, réparation, maintenance	(76)	(64)
Autres charges externes	(256)	(362)
Charges externes	(1 202)	(1 161)
Total consommations et charges externes	(2 013)	(1 417)

9.16 Charges de personnel

Charges de personnel (en K€)	30/06/2024	30/06/2025
Rémunérations du personnel	(429)	(370)
Charges sociales	(203)	(165)
Total charges de personnel	(632)	(535)

9.17 Amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Dotations aux amortissements (en K€)	30/06/2024	30/06/2025
Reprises dépréciations sur actifs circulants	81	40
Reprises provisions pour risques et charges	1	-
Reprises sur provisions	82	40
Dotations amortissements sur immobilisations incorporelles	(113)	(106)
Dotations amortissements sur immobilisations corporelles	(342)	(375)
Dotations dépréciations sur actifs circulants	(6)	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	(461)	(482)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(379)	(442)

9.18 Résultat financier

Le détail des charges et produits financiers de la période est le suivant :

Résultat financier (en K€)	30/06/2024	30/06/2025
Autres produits financiers	3	1
Gains de change	168	130
Reprise dépréciations sur éléments de trésorerie	-	-
Reprise prov. risques et charges financières	4	5
Produits financiers	175	136
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(66)	(61)
Autres charges financières	1	(1)
Pertes de change	(42)	(17)
Dotations aux provisions risques et charges financières	(674)	(120)
Charges financières	(111)	(199)
Total résultat financier	64	(63)

9.19 Résultat exceptionnel

Les éléments figurant dans le résultat exceptionnel sont détaillés dans le tableau suivant :

Résultat exceptionnel (en K€)	30/06/2024	30/06/2025
Produits sur exercices antérieurs	100	70
Produits de cession d'immobilisations corporelles	10	-
Autres produits exceptionnelles	37	-
Produits exceptionnels	147	70
Autres charges non courantes	-	(50)
Charges sur exercices antérieurs	(91)	(20)
Charges exceptionnelles	(91)	(70)
Total résultat exceptionnel	55	(0)

9.20 Impôt sur les bénéfices

9.20.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés

Impôts (en k€)	30/06/2024	30/06/2025
Crédit d'impôt - Produit	58	75
Total impôts	58	75

9.20.2 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique, qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France, s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2025
Résultat avant impôt	(853)	(1 654)
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	213	413
Incidence des :		
- Economies d'impôts résultant de l'utilisation de déficits fiscaux reportables antérieurement non reconnus	-	-
- Non activation des pertes fiscales générées sur l'exercice et autres différences temporelles non reconnues	(107)	(507)
- Désactivation des impôts différés actifs antérieurement reconnus	-	-
- Crédits d'impôts	58	75
- Différences permanentes	(105)	93
Produit d'impôt effectivement constaté	58	75
Taux d'impôt effectif (%)	N/A	N/A

Il est rappelé qu'au 30 juin 2025, le montant des déficits reportables s'élève à 15 434 k€

9.21 Effectif

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectifs	30/06/2024	30/06/2025
Cadres et équivalents	5	4
Employés	1	1
Total	6	5

10 Autres informations

10.1 Immobilisations

10.1.1 Ventilation des immobilisations par secteur d'activité

Les immobilisations par secteur d'activité se présentent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2025
Conception et distribution d'accessoires culinaires	2 412	2 341
Vente de détail d'accessoires culinaires	-	-
Total	2 412	2 341

10.1.2 Ventilation des immobilisations par zone géographique

Les immobilisations n'ont pas été affectées à une zone géographique en particulier en raison de leur utilisation globale pour l'ensemble des secteurs.

10.2 Chiffre d'affaires

10.2.1 Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2025
Conception et distribution d'accessoires culinaires	1 435	195
Vente de détail d'accessoires culinaires	211	50
Vente de licences	218	243
Total	1 864	489

10.2.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2025
France	354	93
Amerique	1 510	396
Total	1 864	489

10.3 Evénements postérieurs à la clôture

Après la clôture de l'exercice, Mastrad a participé au salon IFA 2025 à Berlin, événement de référence dans le secteur des technologies grand public. Cette présence (Hall 8.1-104) a permis de renforcer la visibilité internationale de la marque ORKA et de poursuivre les échanges avec les distributeurs et partenaires stratégiques.

Pour soutenir ses efforts de développement Mastrad a annoncé Le 4 août 2025 la mise en place d'un financement obligataire d'un montant maximal de 1 450 000 €, souscrit par Hexagon Capital Fund et la SCI Beluga (holding du dirigeant). Ce financement, assorti de bons de souscription d'actions (BSA), vise à soutenir la finalisation des projets innovants du groupe et à consolider la trésorerie durant la phase de transition précédant sa commercialisation.

La société a également confirmé le report du lancement commercial de Temp°it au printemps 2026, le produit restant en phase de finalisation technique. Ce décalage vise à garantir la qualité et la fiabilité du thermomètre connecté 4-en-1, tout en maintenant la confiance du réseau de distribution.

Ces éléments postérieurs à la clôture s'inscrivent dans la continuité de la stratégie de redressement et d'innovation engagée par Mastrad, dans un environnement de marché toujours exigeant.

10.4 Dirigeants

Cette information n'est pas fournie dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

10.5 Informations sur les parties liées

Néant.

10.6 Entités ad hoc

Néant.

10.7 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires relatifs aux prestations du collège des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice s'élèvent à :

(En milliers d'euros)	30/06/2025
Mastrad SA :	18
P. Guillard	18
Mastrad SA :	18
J. Grenouillet	18
Mastrad INC :	2
Frazer :	2
Mastrad HK :	1
Rich Rise	1
Mastrad HK :	3
S LIU	3
Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de la période :	41